

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE 3 AOUT 2020**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 3 aout 2020 à la salle du Conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, à compter de 19 h 30.

Présents sont Mesdames les Conseillères Martine Bouchard et Rita D. Turriff et Messieurs les Conseillers Simon Brochu, Luc Hamelin, René Lepage et Raynald Banville formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Carolle-Anne Dubé.

Est aussi présent : M. Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Ouverture de l'assemblée.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION #20-08-115

Il est proposé par M. le Conseiller Luc Hamelin et résolu à l'unanimité que l'assemblée du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h 30.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

RÉSOLUTION #20-08-116
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

1. **Ouverture**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Approbation du procès-verbal de :**
 - 3.1 La séance régulière tenue le 6 juillet 2020;
4. **Rapports mensuels du Conseil d'arrondissement et des comités :**
 - 4.1 Conseil d'arrondissement MacNider;
 - 4.2 Comité local de développement;
 - 4.3 Comité des Loisirs;
 - 4.4 Comité de la bibliothèque;
 - 4.5 Comité d'embellissement.
5. **Trésorerie**
 - 5.1 Comptes fournisseurs;
6. **Administration**
 - 6.1 Joindre une mutuelle de prévention;
 - 6.2 Mandater une firme afin de préparer un programme de prévention complet;
 - 6.3 Avis de motion concernant le règlement #20-146 - Bannissement des produits de plastique à usage unique;
7. **Travaux publics**

Nil
8. **Urbanisme**
 - 8.1 Demande de dérogation mineure au 364, rang 3 est;
 - 8.2 Demande de dérogation mineure au 297, rue Beach;
9. **Service incendie et sécurité civile**

Nil
10. **Loisirs et cultures**

Nil
11. **Périodes de questions (30 minutes réf. : règl. 18-122)**

Levée de la séance

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU:

3.1 La séance régulière tenue le 6 juillet 2020.

RÉSOLUTION #20-08-117
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA VILLE DE
MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 6 JUILLET 2020

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le lundi 6 juillet au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal.

4. RAPPORTS MENSUELS DES SOUS-COMITÉS.

4.1 Conseil d'arrondissement MacNider

Mme Rita D. Turriff membre du conseil d'arrondissement MacNider mentionne les sujets qui ont été traités lors de l'assemblée du 3 août 2020, soit :

- Demande de réouverture des points de service Desjardins;
- Achat de lumières de signalisation et d'une flèche à même l'excédent accumulé;
- Demande de permis en zone PIIA pour le 304, rue Beach;
- Demande de permis en zone PIIA pour le 20-22 route MacNider;
- Adoption des règlements d'urbanisme;
- Fonds de visibilité Innergex – demandes des organismes;

La date de la prochaine réunion est le lundi 14 septembre 2020 à 18h30 au bureau municipal.

4.2 Comité de développement

L'AGA aura lieu le 11 août à 19h00 au Centre des Loisirs. Des invitations limitées seront expédiées.

4.3 Comité des Loisirs

Rien de nouveau.

4.4 Comité de la bibliothèque

Rien de nouveau.

4.5 Comité d'embellissement

Travaux d'amélioration aux Jardins communautaires.

5. TRÉSORERIE

5.1 Comptes fournisseurs.

RÉSOLUTION #20-08-118 **COMPTES FOURNISSEURS**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte la liste des déboursés de juillet 2020 pour un montant de 47 740.54 \$, adopte la liste des comptes à payer de juillet 2020 pour un montant de 108 525.21 \$ et autorise le trésorier à faire le paiement de ces comptes. Le trésorier certifie la disponibilité des crédits pour effectuer les paiements précités.

6. ADMINISTRATION

6.1 Joindre une mutuelle de prévention.

RÉSOLUTION #20-08-119 **JOINDRE UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION**

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer après avoir fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la *Commission de la santé et de la sécurité du travail* relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2021 soit acceptée telle que rédigée, et que la **Fédération québécoise des municipalités** soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, **tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la Municipalité**. Les coûts annuels sont basés sur la masse salariale assurable de la municipalité.

6.2 Mandater une firme afin de préparer un programme de prévention complet.

RÉSOLUTION #20-08-120

MANDATER UNE FIRME AFIN DE PRÉPARER UN PROGRAMME DE PRÉVENTION COMPLET

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer mandate la firme MEDIAL – Services – Conseils – SST afin de rédiger un programme de prévention complet pour la municipalité afin de se conformer aux règles en matière de santé et de sécurité au travail de la CNESST. Les couts afin d'exécuter ce mandat sont de 6 720 \$ plus taxes et sera pris à même l'excédent accumulé non-réservé. Aussi, le conseil nomme le directeur général afin de signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce mandat.

6.3 Avis de motion concernant le règlement #20-146 - Bannissement des produits de plastique à usage unique.

RÉSOLUTION #20-08-121

AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT #20-146 - BANNISSEMENT DES PRODUITS DE PLASTIQUE À USAGE UNIQUE

CONSIDÉRANT QUE dans le Plan de Gestion des Matières résiduelles de la MRC de La Mitis, une de ses orientations en gestion des matières résiduelles dans le but de respecter, voire dépasser les objectifs nationaux tout en restant cohérent et ancré dans la réalité territoriale est d'amener l'ensemble de la population et des ICI à adopter une saine gestion des matières résiduelles résultant, entre autres, en la réduction à la source des matières résiduelles produites;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'un règlement incitatif ou coercitif sur la gestion des matières résiduelles fait partie de la mesure 38 du Plan de Gestion des Matières Résiduelles de la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE les produits de plastique sans numéro ou de numéro 6 expansé ne sont pas recyclables, donc se retrouvent à l'enfouissement et que l'objectif provincial est de réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant pour 2023;

CONSIDÉRANT QUE le recyclage des pellicules de plastique est un enjeu pour le centre de tri des matières recyclables qui dessert la MRC de La Mitis par le biais d'un contrat, puisque les débouchés pour le recyclage de cette matière sont rares, voire inexistantes depuis plusieurs mois;

CONSIDÉRANT QUE la fabrication de plastique à base de pétrole contribue aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a adopté une Stratégie de bannissement des produits de plastique à usage unique le 15 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales, RLRQ, c. C-47.1, les municipalités locales peuvent adopter des règlements en matière d'environnement;

POUR CES MOTIFS :

Mme la Conseillère Martine Bouchard donne avis de motion voulant qu'à une prochaine session du conseil municipal, le règlement relatif au bannissement des produits de plastique à usage unique sur le territoire de la Ville de Métis-sur-Mer soit présenté pour adoption.

7. TRAVAUX PUBLICS

Rien

8. URBANISME

8.1 Demande de dérogation mineure au 364, rang 3 est.

RÉSOLUTION #20-08-122

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 364, RANG 3 EST

La demande vise à permettre la construction d'un entrepôt à machinerie de 9.75 mètres x 18.29 mètres en cour avant à 3.79 mètres de la ligne avant de terrain contrairement à la réglementation qui prévoit une marge de recul avant de 7.5 mètres pour l'implantation d'un bâtiment dans la zone 37 AGC.

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation d'une telle demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la demande porte sur une disposition du Règlement de zonage pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer, après validation avec le Directeur des travaux publics de la Ville que l'agrandissement projeté n'aura pas d'impact impact au niveau de l'entretien et du déneigement de la voie publique, accepte la demande de dérogation mineure telle que demandée et spécifiée dans l'avis public.

8.2 Demande de dérogation mineure au 297, rue Beach.

RÉSOLUTION 20-08-123

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 297, RUE BEACH

La demande vise à permettre la création d'un nouveau terrain de 24.74 mètres de largeur et ayant une superficie de 1632.5 mètres carré contrairement à la réglementation qui prévoit une largeur minimale de 30 mètres ainsi qu'une superficie minimale de 1875 mètres carré pour un nouveau terrain partiellement desservi et situé à proximité d'un plan d'eau.

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation d'une telle demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la demande porte sur une disposition du Règlement de lotissement pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte la demande de dérogation mineure telle que demandée et spécifiée dans l'avis public conditionnel à ce que le demandeur fournisse à la municipalité une étude de sol démontrant la possibilité d'implanter un système de traitement et d'épuration des eaux usées conforme sur le nouveau terrain.

9. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

Rien

10. LOISIRS ET CULTURE

Rien

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question écrite reçue des citoyens par courriel, par la poste ou au bureau.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION #20-08-124

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Conseiller Luc Hamelin propose que la présente séance soit levée à 19h48.

Carolle-Anne Dubé, Mairesse

Stéphane Marcheterre,
Directeur Général et secrétaire-trésorier